



ASSOCIATION DE
VEZINS, ST LÉONS,
ST LAURENT

Association Familles Rurales de Vezins, St Léons, St Laurent

Accueil de Loisirs des Monts du Lévezou Accueils Périscolaires Vezins, St Léons

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de nombreuses associations locales dont celle de Familles Rurales Vezins-St Léons-St Laurent, il regroupe plus de 180 000 familles adhérentes. Nombreux sont les bénévoles et salariés à animer le réseau.

Appartenir à ce réseau se concrétise par une adhésion annuelle et nationale de la famille. La carte d'adhésion constitue un gage de la démocratie associative ; elle conclue entre ses membres un projet commun ; elle les engage dans une démarche solidaire : « Là où seul je ne peux rien, avec les autres familles, en association, je réussirai ». Dans cet esprit, ce sont donc les familles adhérentes à l'AFR Vezins-Saint Léons-Saint-Laurent qui ont réfléchi à la mise en place de cet accueil de loisirs.

Ce règlement est établi pour accueillir aux mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades et pour assurer un bon fonctionnement de la structure.

L'accueil de loisirs est agréé par la PMI et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Objectifs de l'Accueil de Loisirs :

Les objectifs de l'Accueil de Loisirs des Monts du Lévezou sont les suivantes :

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances,
- Amener l'enfant à découvrir des activités variées,
- Développer la coéducation, en favorisant les rencontres avec les parents,
- Développer le vivre ensemble, vivre en collectivité
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- Favoriser les liens intergénérationnels,
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles/garçons et les passerelles entre tranches d'âge.

Capacités d'accueil :

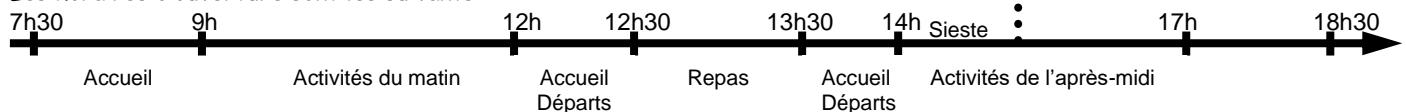
L'accueil de loisirs des Monts du Lévezou est autorisé à recevoir

- L'été, 40 enfants (1 animateur pour 8 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans)
- Aux petites vacances, 20 enfants (1 animateur pour 8 enfants de -6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans)
- Les mercredis périscolaires, 16 enfants (1 animateur pour 8 enfants)
- Les accueils périscolaires Vezins et St Léons, le matin et le soir en période scolaire, 20 enfants (1 animateur pour 10 enfants)

Jours et horaires de l'accueil de loisirs (été, petites vacances et mercredis) :

L'accueil de loisirs des Monts du Lévezou ouvrira ces portes 4 semaines l'été, deux fois une semaine durant les petites vacances et les mercredis périscolaires en période scolaire dans les locaux communaux de l'accueil périscolaire, la salle de motricité, la salle des associations, la salle des Arcades et la cour de l'école Jean MONTEILLET à VEZINS. Cet accueil disposera d'une salle activité, d'une salle de sieste, d'un espace extérieur et d'un bureau d'accueil.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :



Les enfants seront accueillis du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 sur des horaires échelonnés :

- Jusqu'à 9h00 maximum le matin, horaires du début des activités,
- À partir de 17h00 minimum le soir, horaire de fin d'activités

Modalités de l'accueil :

Il peut se faire à la journée avec ou sans repas, à la demi-journée avec ou sans repas. La souplesse de l'accueil mérite en retour que les familles respectent au mieux les horaires pour permettre un bon fonctionnement de l'accueil.

Cependant lorsque les enfants ont une sortie sur la journée il ne sera pas possible de les inscrire en demi-journée.

En cas de sortie, les horaires vous seront communiqués au préalable

Modalités d'encadrement :

Le recrutement du directeur de l'accueil de loisirs est assuré par les responsables de l'association.

Le recrutement de l'équipe d'animation est assuré par le bureau de l'association et par le directeur.

L'équipe pédagogique est constituée :

L'été

- D'une directrice BAFD
- De deux animateurs (trices) qualifiés BAFA
- D'un animateur (trice) stagiaire ou non diplômé

Aux petites vacances et mercredis

- D'une directrice stagiaire BAFD
- De deux animateur (trices) qualifié BAFA
- D'un animateur (tice) stagiaire ou non qualifié

Agréé par la DDSCPP l'accueil garantit un taux d'encadrement conforme à la réglementation.

Repas et Sorties :

***Les repas** : Les repas sont préparés et servis par la cantine de Vezins au tarif de 3.60 € / repas. Tout repas commandé est dû sauf certificat médical. Merci de signaler toute allergie de votre enfant à un ou plusieurs aliments

***Les goûters** : Le goûter de l'après-midi est fourni par la structure. L'équipe veille à ce qu'il soit équilibré Aucun goûter ne sera fourni le matin. Pour les enfants arrivants tôt, il sera accepté que les parents fournissent un en-cas qui sera pris par l'enfant avant 9h.

*Les sorties :

- Les sorties sont soumises à une autorisation parentale préalable qui sera remplie en début de séjour et valable pour toutes les sorties organisées durant le séjour.
- Le transport en commun est assuré par un prestataire local en bus
- Lors des promenades à vélo, l'enfant devra amener un vélo en bon état de fonctionnement et un casque (obligatoire).
- L'accueil de loisirs des Monts de Lévezou se réserve le droit d'annuler ou de modifier les sorties si l'équipe organisatrice le juge nécessaire (en cas d'intempéries notamment).
- Pour couvrir les frais, des suppléments ponctuels variables peuvent être demandés. Ils seront annoncés avant l'inscription des enfants.
- Le nombre de places étant limitées, les inscriptions sont validées par ordre de retour.
- En cas de sortie journalière, les familles doivent prévoir un pique-nique pour le repas de leur(s) enfant(s)
- Les parents peuvent être sollicités ponctuellement pour accompagner le groupe à l'extérieur si la nature des activités prévues justifie un encadrement renforcé (à la piscine par exemple)

L'enfant accueilli :

***Ages** : L'accueil de loisirs des Monts de Lévezou accueille les enfants de **2 à 11 ans (scolarisés et propres)**.

***Maladie** : En cas de maladie, il est préférable que l'enfant reste chez lui. Il sera demandé à la famille un certificat médical afin de justifier son absence. Si des signes manifestes de mal être de l'enfant (vomissement, diarrhée, températures supérieures à 38°5 apparaissent en cours de journée, l'animatrice préviendra les parents par téléphone afin que ceux-ci s'organisent pour récupérer l'enfant au plus tôt et dans les meilleures conditions possibles.

Jours et horaires de l'accueil PERISCOLAIRE VEZINS ET ST LEONS

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants de 2 à 11 ans.

Les jours d'ouverture de l'accueil sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

- Les horaires : 7h30 - 9h et 16h45 - 19h pour l'école de Vezins.
7h30 - 9h et 16h30 - 19h pour l'école de Saint Léons.

Modalité de l'accueil

L'association est responsable de l'enfant dès son arrivée à l'accueil périscolaire, du matin jusqu'au moment où l'animatrice l'accompagne à l'école, du soir à la sortie de l'école.

L'enfant sera confié aux parents au moment du départ.

Si changement, prévenir l'animatrice, sinon l'enfant restera à la garderie.

La fiche de présence de l'accueil périscolaire pour la semaine doit impérativement arriver quinze jours avant à l'animatrice.

Toute inscription engagée sera facturée même si l'enfant n'est pas venu sauf en cas exceptionnel (maladie)

Prévenir impérativement si l'enfant ne vient pas pour l'organisation.

L'association assure l'animation et l'aide aux devoirs par le biais de l'animatrice.

Modalités d'encadrement :

Le recrutement du directeur de l'accueil périscolaire est assuré par les responsables de l'association.

Le recrutement de l'équipe d'animation est assuré par le bureau de l'association et par la directrice.

L'équipe pédagogique est constituée :

- D'une directrice coordinatrice BA FD pour Vezins
- D'une directrice coordinatrice BA FD pour St Léons
- D'un animateur (trice) qualifié BA FA pour St Léons
- D'un animateur (trice) qualifié BA FA pour Vezins
- D'une suppléante pour les deux sites

Agréé par la SDJES l'accueil garantit un taux d'encadrement conforme à la réglementation.

Assurance et responsabilité :

L'association Familles Rurales, de Vezins-St Léons-St Laurent est assurée pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par le Centre de loisirs auprès de GROUPAMA D'OC Rue du Coq Vert 15001 AURILLAC. Il est cependant conseillé aux parents de vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités du Centre de loisirs.

Les modalités d'inscription : UN DOSSIER PAR ENFANT

La famille complète un dossier d'inscription à récupérer auprès des animatrices périscolaires de Vezins et St Léons.
Pour une question d'organisation il est demandé aux familles d'anticiper au maximum les inscriptions soit 15 jours à l'avance.

Les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles, dans l'ordre d'arrivée des dossiers COMPLETS.

Ce dossier d'inscription comprend

A conserver

- * Un programme d'activité détaillé pour les accueils de loisirs
- * Une liste de matériel de récupération
- * trousseau pour les mercredis et les vacances

A restituer

- * Une fiche de renseignements + autorisation parentale (photo, sortie ...)
- * Une fiche d'inscription journalière
- * Une fiche sanitaire de liaison
- * Règlement intérieur signé

A joindre

- * La photocopie des documents PASS' CAF/ PASS' MSA mentionnant le coefficient familial. (à défaut du document, application du plein tarif)
- * Les imprimés des comités d'entreprise ouvrant droit à des prises en charge,
- * La photocopie de la carte Familles Rurales de l'année en cours ou un Chèque de 27 euros pour l'adhésion à l'association.
- * La photocopie des pages « vaccins » du carnet de santé (certificat médical en cas de dispense de certains vaccins).
- * Une photo d'identité récente.
- * Une assurance scolaire et extrascolaire

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !

L'inscription n'est effective QUE si elle a été VALIDEE par l'équipe AFR et/ou par la direction du centre de loisirs.
L'organisation se réserve le droit de refuser tout enfant dont l'inscription n'a pas été CONFIRMEE
(Dossier tardif ou incomplet, défaut de paiement sur l'année précédente).

**De plus, TOUTE RESERVATION ACQUISE SERA DUE
Sauf absence signalée au moins 48 h à l'avance ou présentation d'un
certificat médical.**

Modalités de paiement

La facture sera adressée par mail ou remise en mains propres en début de mois

Elle détaillera :

- **Les frais des accueils de loisirs ou périscolaires** (en fonction de votre coefficient familial. Et après déduction des aides CAF, MSA, comités d'entreprise)
- **Les frais de repas pris à la cantine municipal (3.60 € / repas)**
- **Les éventuels suppléments « sorties ».**
- **L'adhésion AFR : 27€ pour 2024** (à défaut de justificatifs d'adhésion à l'AFR locale ou toute autre AFR pour l'année en cours).
- **Les frais administratifs.**

REGLEMENT PAR CHEQUE, CHEQUES VACANCES ou par VIREMENT, AVANT LE 15 DU MOIS SUIVANT

À l'ordre de l'AFR Vezins-St Léons-St Laurent,

Adressé ou remis à l'association dans sa boîte postale située à VEZINS, Hall d'entrée de la Résidence des deux ponts, et ou aux animatrices

Si vous souhaitez échelonner votre règlement sur deux ou trois mois, merci de nous faire passer plusieurs chèques correspondant au montant global dû en inscrivant bien au dos de chaque chèque la date à laquelle il pourra être encaissé.

Tarifications pour les accueils de loisirs et mercredis

Quotient familial MSA	0-470	+ de 470
Quotient familial CAF	0-520	+ de 520
Tarifs journée (hors repas)	9€	11€
Tarifs 1/2 journée (hors repas)	6€	7€

Tarifications pour les accueils périscolaires

Quotient familial MSA	0-800	+ de 800
Quotient familial CAF	0-730	+ de 730
Tarifs matin	1.20€	1.70€
Tarifs soir	2€	2.50€

Ce que l'enfant peut et doit porter à la structure :

Une LISTE est annexée au dossier d'inscription (trousseau).

Il est conseillé d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur les vêtements et accessoires.

Préférez des vêtements « sans contrainte » pour aider votre enfant à profiter pleinement des activités du centre et favoriser son autonomie.

Pour les plus jeunes, il est souhaitable d'apporter un change complet.

Chaque enfant peut aussi emporter avec lui : son doudou et son sac de couchage (sieste), ses chaussons, une bouteille d'eau et un gobelet incassable marqués à son nom, une crème solaire, une casquette, un vêtement de pluie.

L'argent, les bijoux de valeur, jeux personnels, mp3, jeux vidéo portables, tablettes tactiles, téléphones portables... ne sont pas autorisés. Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Règle de vie collective, comportement :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Si le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre de loisirs, les parents seront avertis par l'équipe d'animation. Si ce comportement persistait, une exclusion temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée de façon collégiale après consultation de la famille, dans un souci de protection des autres enfants.

Droit à l'image :

L'accueil de loisirs des Monts du Lévezou et les accueils périscolaires sont amenés à prendre des photos à des fins pédagogiques (activités, presse...) **et pourront être publiées sur Internet ou autres réseaux sociaux sur autorisation parentale signé.**

Contact :

Adresse postale :

Résidence des Deux Ponts
12780 VEZINS DE LEVEZOU

Contacts téléphoniques :

Lopez Aurore Directrice 06 13 87 12 91
Regis Marjorie 07 87 38 86 74

Accueil de loisirs et périscolaire Vezins
05 65 62 52 48

Accueil périscolaire St Léons
05 65 58 89 59



EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC LE SOUTIEN DES MAIRIES DE :



ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEVEZOU-PARELOUP





REGLEMENT INTERIEUR

Association Familles Rurales Vezins-St Léons-St Laurent du Lévezou

- Accueil de Loisirs des Monts du Lévezou
- Accueils Périscolaires Vezins et St Léons

« Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur »

Nom et Prénom :

Fait à

Le

Faire précéder votre signature de la mention « Lu et approuvé »

Signature(s)